

# Scolarisation à 2 ans et réussite de la carrière scolaire au début de l'école élémentaire

**Jean-Paul CAILLE**

*Bureau des études statistiques sur l'enseignement scolaire  
Direction de la programmation et du développement*

**L'observation pendant les premières années de scolarité primaire d'un panel de 8 661 écoliers que suit le ministère de l'Éducation nationale depuis 1997, montre que les chances d'accéder au CE2 sans redoubler sont d'autant plus grandes que l'élève est entré précocement à l'école maternelle. Mais la différence de réussite entre les enfants scolarisés à 2 ans et leurs camarades entrés à l'école maternelle à 3 ans est faible. En revanche, le petit nombre d'écoliers entrés à l'école maternelle après 3 ans rencontre des difficultés relativement marquées. La scolarisation à 2 ans a peu d'effet sur les inégalités sociales de réussite qui restent sensibles au cours des deux premières années d'école élémentaire. En termes de carrière scolaire, ce sont les enfants de cadres et les élèves étrangers ou issus de l'immigration qui semblent tirer le plus grand bénéfice de cette mesure.**

**D**epuis vingt ans, la fréquentation de l'école maternelle s'effectue selon des modalités relativement stables. L'accès à 3 ans à ce cycle d'enseignement est devenu la règle tandis qu'une entrée à 2 ans reste minoritaire, touchant seulement un enfant sur trois. Cette stabilité reflète d'abord les conditions qui régulent l'accès à l'école maternelle à 2 ans : seuls les enfants ayant 2 ans révolus à la date de la rentrée scolaire peuvent bénéficier d'une telle mesure. Elle traduit aussi la politique engagée par les pouvoirs publics depuis le début des années 80. L'accueil des enfants dès 2 ans dans les écoles maternelles est prioritairement ciblé vers les enfants issus des milieux sociaux les plus défavorisés<sup>1</sup>. Il est notamment encouragé dans les zones d'éducation prioritaire (ZEP), avec l'idée sous-jacente qu'une scolarisation à 2 ans pourrait constituer un substitut efficace à un manque de stimulants culturels au sein de la famille.

Une telle politique repose sur deux postulats implicites. Le premier, c'est

que par rapport à une entrée en maternelle survenue seulement à 3 ans, la scolarisation à 2 ans apporte aux enfants un bénéfice significatif en termes d'acquis et de réussite scolaire ultérieurs. Le second, c'est que cet avantage est plus intense lorsque l'élève est issu de milieu défavorisé. Dans cette perspective, l'accueil des enfants à 2 ans en maternelle serait donc susceptible de déboucher sur une réduction des inégalités sociales de réussite à l'école.

La manière dont ces deux postulats se vérifient a fait l'objet d'un examen récent par J.-P. JEANTHEAU et F. MURAT qui ont pu mesurer l'impact de la scolarisation à 2 ans sur les compétences des élèves au moment de l'entrée au cours préparatoire [1]. Les résultats de leur étude valident pour l'essentiel les fondements actuels de la politique de scolarisation à 2 ans. D'une part, une entrée précoce à l'école maternelle débouche sur des compétences significativement plus élevées, notamment dans le domaine de la familiarité avec l'écrit. Par ailleurs, cet effet positif joue bien de manière différentielle selon les milieux sociaux. Mais c'est aux deux extrémités de l'échelle sociale que l'impact positif est le plus fort : les enfants de cadres et ceux d'ouvriers sont les élèves qui profitent le plus de cette mesure. L'influence positive de la scolarisation à 2 ans est aussi plus prégnante lorsque l'école élémentaire est classée en ZEP. Les conclusions de

## NOTE

1. L'article 2 de la loi d'orientation sur l'éducation de juillet 1989 précise que l'accueil des enfants de 2 ans est étendu en priorité dans les écoles situées dans un environnement social défavorisé, que ce soit dans les zones urbaines, rurales ou de montagne

cette étude peuvent être mises en relation avec les travaux réalisés au début des années 90 par J.-P. JAROUSSE, A. MINGAT ET M. RICHARD [2]. Ces auteurs concluaient aussi sur un effet positif d'un accès à l'école maternelle à 2 ans. En revanche, cet effet était général et ne semblait pas profiter plus particulièrement aux enfants de cadres ou aux élèves originaires de milieux sociaux défavorisés.

La présente étude se situera en aval de ces travaux. En utilisant les mêmes données que J.-P. JEANTHEAU et F. MURAT (cf. encadré « Sources et méthode »), elle tentera de cerner les effets éventuels d'une scolarisation à 2 ans plus avant dans la scolarité des élèves, en observant la manière dont se sont déroulées les premières années de scolarité élémentaire. C'est plus précisément l'impact d'une entrée précoce à l'école maternelle sur l'accès sans redoublement au CE2 qui sera examiné. En effet, les écoliers du panel 1997 n'ont été jusqu'ici observés que pendant trois ans. Il est encore trop tôt pour tirer un bilan global du déroulement de leur scolarité élémentaire. Le choix de réaliser dès maintenant cette investigation apparaît néanmoins opportun puisqu'on peut faire l'hypothèse que les effets des différences d'âge d'entrée à l'école maternelle ont tendance à se diluer au fur et à mesure que l'élève avance dans ses études.

**LES CHANCES D'ACCÉDER AU CE2 SANS REDOUBLEMENT SONT D'AUTANT PLUS ÉLEVÉES QUE L'ÉLÈVE EST ENTRÉ PRÉCOCEMENT À L'ÉCOLE MATERNELLE**

Dans la continuité de la démarche mise en œuvre par J.-P. JEANTHEAU et F. MURAT<sup>2</sup>, il est apparu pertinent de mener cette étude en observant exclusivement les élèves qui, étant nés en

**TABLEAU 1 – Impact brut de l'âge d'entrée à l'école maternelle sur la réussite de la carrière scolaire à l'école élémentaire (%)**

Âge d'entrée à l'école maternelle	Accès sans redoublement en CE2	Redoublement du CP	Redoublement du CE1
Deux ans	90,8	4,3	4,9
Trois ans	87,7	5,4	6,9
Quatre ans et plus	76,6	11,1	10,9
<b>Ensemble</b>	<b>88,0</b>	<b>5,4</b>	<b>6,5</b>

SOURCE – Panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

**LECTURE – 90,8 % des élèves entrés à l'école maternelle à deux ans sont parvenus en CE2 sans avoir redoublé.**

1991, sont entrés au cours préparatoire à 6 ans. En effet, les enfants parvenus en avance au cours préparatoire sortent par définition du champ d'investigation : même s'ils sont entrés à l'école maternelle à 2 ans, aucun d'entre eux n'a bénéficié de quatre ans de scolarité à ce niveau d'enseignement avant d'aborder la scolarité élémentaire. Par ailleurs, les quelques élèves qui entrent au cours préparatoire à 7 ans ont souvent rencontré des problèmes de santé au cours de leur scolarité maternelle. Leur durée d'exposition à l'école en a été d'autant réduite et on peut penser que même lorsqu'ils ont pu bénéficier de quatre ans de scolarité maternelle, leur présence effective dans ce cycle d'enseignement a été plus courte. Au total, ce sont 8 661 écoliers qui seront observés ici. Ils représentent 97 % des écoliers du panel 1997 dont les carrières scolaires ont pu être observées pendant les trois premières années de scolarité élémentaire. 31 % d'entre eux sont entrés à l'école maternelle à 2 ans.

Un premier examen des données recueillies sur ces élèves suggère que l'âge d'entrée en maternelle est susceptible d'avoir un impact significatif sur la réussite de la carrière scolaire à l'école. En effet, plus l'enfant a été scolarisé jeune et plus ses chances d'accès au CE2 sans redoublement apparaissent élevées. 91 % des élèves scolarisés à 2 ans sont parvenus au CE2 sans redoubler (tableau 1). Un tel parcours scolaire s'observe parmi 88 % des enfants entrés à l'école maternelle à 3 ans et ne concerne plus que 77 % de ceux qui n'y ont accédé

qu'à quatre ans ou plus. L'effet protecteur d'une scolarité maternelle longue apparaît tant au niveau du cours préparatoire qu'à celui du CE1 : plus un élève est entré précocement à l'école maternelle et moins il redouble l'un de ces deux niveaux.

Mais une seconde conclusion se dégage de ces données. Le clivage de réussite se dessine nettement entre les élèves entrés à 3 ans et ceux qui n'ont accédé à l'école maternelle qu'à 4 ans et plus : 11 points séparent les taux d'accès sans redoublement au CE2 des deux catégories d'élèves, et les redoublements du CP ou du CE1 sont presque deux fois plus fréquents parmi les enfants entrés le plus tardivement à l'école maternelle. En revanche, la différence de réussite qui sépare les élèves scolarisés à 2 ans de leurs camarades entrés en maternelle avec un an de plus apparaît beaucoup plus floue : seulement 3 points différencient les taux d'accès au CE2 sans redoublement de ces deux groupes d'écoliers qui ont redoublé le CP ou le CE1 dans des proportions qui restent très proches.

Ce caractère très ténu des différences de réussite, en termes de carrière scolaire, entre les élèves scolarisés à 3 ans et ceux qui ont pu l'être à 2 ans, n'est pas nouveau. Il apparaissait déjà parmi les enfants entrés à l'école élémentaire près de vingt ans plus tôt, en septembre 1978 [3].

**NOTE**

2. Note d'Information, 98.40, op. cit., [1].

## LA FRÉQUENCE DE LA SCOLARISATION À 2 ANS VARIE FORTEMENT AVEC LE SECTEUR ET LA TAILLE DE LA COMMUNE

Ces premières conclusions sont établies globalement, en observant de manière indifférenciée l'ensemble des élèves. Or, la scolarisation à 2 ans ne concerne qu'un élève sur trois et est réglée par une politique d'accès sélective ; on peut donc faire raisonnablement l'hypothèse qu'elle ne constitue pas une caractéristique répartie de manière aléatoire parmi les élèves. Selon leur durée de scolarisation, les écoliers peuvent présenter d'autres différences qui pèsent aussi sur les chances de réussite pendant les deux premières années de scolarité élémentaire. Ainsi, si les élèves de milieu social défavorisé sont surreprésentés parmi les écoliers scolarisés à 2 ans, les écarts de réussite présentés dans le tableau 1 ont toutes chances d'être sous-estimés : la part plus grande de ces élèves parmi les enfants entrés à l'école maternelle à 2 ans aurait tendance à peser négativement sur leur degré de réussite. En revanche, si ce sont les enfants de cadres qui sont plus présents parmi les écoliers scolarisés à 2 ans, on se trouverait dans une situation inverse : la réussite des élèves présentant cette caractéristique serait surestimée du fait que les enfants originaires de ce milieu social ont tendance à présenter de meilleures scolarités.

Aussi, préciser ces premiers résultats implique préalablement d'examiner les disparités d'accès à l'école maternelle à 2 ans afin de mieux cerner le profil des élèves qui bénéficient de cette mesure. Enrichies par une enquête auprès des familles réalisée en 1999, les données recueillies sur les élèves du panel 1997 permettent d'analyser ces disparités à partir d'un double point de vue : celui des caractéristiques d'écoles et celui des

Caractéristiques des écoles		Âge d'entrée en maternelle		
		Deux ans	Trois ans	Quatre ans et plus
Secteur de l'école ou des écoles maternelles fréquentées	Public	29,9	64,7	5,4
	Privé	46,8	49,6	3,6
	Public et privé	36,6	55,5	7,9
Tranche d'unité urbaine de l'école de CP	Rural	36,9	56,9	6,2
	< 20 000 habitants	36,3	58,4	5,3
	< 100 000 habitants	30,6	65,3	4,1
	> ou = 100 000 habitants	32,6	62,4	5,1
Classement en ZEP de l'école de CP	Paris	13,9	79,3	6,8
	Oui	27,7	65,0	7,4
	Non	31,6	63,2	5,2
<b>Ensemble</b>		<b>31,1</b>	<b>63,4</b>	<b>5,5</b>

SOURCE – Panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

**LECTURE – 29,9 % des enfants ayant effectué toute leur scolarité maternelle dans une école publique ont été scolarisés à deux ans.**

différences de situation familiale ou de caractéristiques individuelles comme le sexe ou le mode de garde antérieur.

Les données concernant le secteur de l'école maternelle ont pu être recueillies lors de l'enquête réalisée auprès des familles. Par ailleurs, on connaît le classement éventuel en ZEP et la tranche d'unité urbaine de la commune de l'école dans laquelle l'enfant a effectué sa première année de cours préparatoire. Ces premières informations suggèrent l'existence de fortes inégalités en matière d'offre. La scolarisation à 2 ans a concerné 37 % des élèves de milieu rural mais seulement 14 % de ceux qui habitent l'agglomération parisienne (tableau 2). Elle constitue aussi un phénomène qui a plus touché les élèves de l'enseignement privé que leurs camarades des écoles publiques. 47 % des premiers et seulement 30 % des seconds ont été accueillis à 2 ans. En revanche, ainsi que J.-P. JEANTHEAU et F. MURAT l'avaient déjà noté<sup>3</sup>, on n'observe pas de différences significatives au

niveau du classement en ZEP de la première école élémentaire. Même lorsqu'elle est menée sur les seuls élèves du public, la comparaison ZEP/hors ZEP ne montre pas une fréquence plus forte des entrées à 2 ans en maternelle parmi les élèves des écoles élémentaires de ZEP.

## LES ÉLÈVES ÉTRANGERS ENTRENT MOINS SOUVENT À L'ÉCOLE MATERNELLE À 2 ANS

Comme il l'a été rappelé au début de cette étude, les conditions d'accès à l'école maternelle sont réglementées par un critère d'âge. On ne peut, en effet entrer à l'école maternelle sans avoir 2 ans révolus. On ne sera donc pas étonné que, de toutes les caractéristiques individuelles des élèves, ce soit le trimestre de naissance qui donne lieu aux disparités d'accès les plus marquées : 46 % des écoliers nés au premier trimestre contre seulement 27 % de ceux nés au troisième trimestre et 17 % de leurs camarades nés au cours des trois derniers mois de l'année 1991 sont entrés à l'école maternelle à

### NOTE

3. Note d'Information, 98.40, op. cit., [1]

**TABLEAU 3 – L'âge d'entrée à l'école maternelle  
selon les caractéristiques de l'élève et celles de sa famille**

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉLÈVE		Âge d'entrée à l'école maternelle			En %
		Deux ans	Trois ans	Quatre ans et plus	
Sexe	Garçon	30,6	63,9	5,5	
	Fille	31,6	62,8	5,6	
Trimestre de naissance	Premier trimestre	46,2	48,8	5,1	
	Deuxième trimestre	35,4	60,2	4,3	
	Troisième trimestre	26,7	67,6	5,7	
	Quatrième trimestre	16,6	76,4	7,0	
Rang dans la fratrie	Rang 1	30,3	63,5	6,2	
	Rang 2	31,4	64,4	4,2	
	Rang 3	34,2	60,8	5,0	
	Rang 4	29,9	62,3	7,9	
	Rang 5 et plus	26,3	65,1	8,7	
Nationalité de l'élève	Français	31,6	63,2	5,2	
	Étranger	21,4	66,5	12,1	
Lieu de naissance de l'élève	France	31,4	63,4	5,2	
	Étranger	14,1	63,5	22,4	
Mode de garde avant l'école maternelle	Crèche collective	25,8	69,1	5,1	
	Crèche familiale	26,4	68,0	5,7	
	Nourrice agréée	37,5	59,0	3,5	
	Garde à domicile	32,2	61,7	6,1	
Père ou mère immigré	Oui	25,0	67,2	7,9	
	Non	32,2	62,7	5,1	
Profession et catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	Agriculteur	46,0	49,5	4,5	
	Artisan, commerçant	32,1	60,3	7,5	
	Cadre, chef d'entreprise	25,7	69,8	4,5	
	Professeur, instituteur	35,5	59,9	4,6	
	Profession intermédiaire	32,6	63,2	4,2	
	Employé	29,3	65,3	5,4	
	Ouvrier qualifié	33,0	61,2	5,8	
	Ouvrier non qualifié	32,1	62,2	5,7	
	Inactif	25,0	63,6	11,4	
Diplôme le plus élevé détenu par la mère	Aucun	28,7	62,6	8,6	
	Certificat d'études primaires	31,2	60,7	8,1	
	Brevet	32,8	62,2	5,1	
	CAP, BEP	34,2	61,8	4,1	
	Baccalauréat	35,5	60,0	4,5	
	Études supérieures	29,8	66,1	4,0	
Structure parentale	Père et mère	31,8	63,0	5,2	
	Famille monoparentale	26,9	66,4	6,6	
	Famille recomposée	30,3	62,9	6,9	
	Autre situation	27,7	62,8	9,6	
Activité de la mère	Mère active	32,5	62,9	4,6	
	Mère inactive	28,0	64,4	7,6	
Taille de la famille	Un enfant	24,8	68,2	7,0	
	Deux enfants	31,6	63,8	4,7	
	Trois enfants	33,5	61,6	4,9	
	Quatre enfants	31,9	60,6	7,5	
	Cinq enfants	27,0	64,4	8,7	
	Six enfants et plus	27,7	64,5	7,9	
<b>Ensemble</b>		<b>31,1</b>	<b>63,4</b>	<b>5,5</b>	

SOURCE – Panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

**LECTURE – 30,6 % des garçons sont entrés à l'école maternelle à deux ans. Les pourcentages en italiques portent sur des effectifs compris entre 50 et 100. Ils doivent donc être appréciés avec prudence.**

2 ans<sup>4</sup> (tableau 3). Il s'agit d'une situation qui s'observe avec une ampleur équivalente dans les écoles publiques et dans les écoles privées.

Mais des disparités très fortes apparaissent aussi sur d'autres caractéristiques. Ainsi, la scolarisation à 2 ans constitue un phénomène qui touche dans des proportions inégales les différents milieux sociaux. L'entrée à l'école maternelle à 2 ans atteint sa fréquence maximum parmi les enfants d'agriculteurs qui sont 46 % à en bénéficier. Elle est aussi supérieure à la moyenne dans les familles d'enseignants. À l'opposé, les enfants de cadres et ceux d'inactifs entrent moins souvent à l'école maternelle à 2 ans que les élèves originaires des autres groupes sociaux. Respectivement 26 % et 25 % d'entre eux ont pu bénéficier d'une telle mesure. Les enfants issus des autres catégories sociales connaissent la scolarisation à 2 ans dans des proportions proches de la moyenne.

Par ailleurs, on observe une fréquence plus faible des entrées à l'école maternelle quand la mère est inactive. La scolarisation à 2 ans varie aussi avec le nombre d'enfants dans la famille. Elle est moins fréquente parmi les familles à enfant unique, atteint sa fréquence maximum parmi celles qui comportent entre deux et quatre enfants et diminue sensiblement au-delà. Cette évolution « en cloche » se retrouve au niveau du diplôme de la famille, mesuré ici par le diplôme le plus élevé des mères qui s'impliquent plus dans la scolarité. L'accès à l'école maternelle à 2 ans touche 36 % des enfants dont la mère est titulaire du baccalauréat et seulement 29 % des écoliers dont la mère est sans diplôme et 30 % de ceux dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur.

Bien qu'en raison de leur origine sociale souvent défavorisée, ils devraient *a priori* constituer une cible privilégiée de cette mesure, les enfants de nationalité étrangère entrent moins souvent à l'école maternelle à

2 ans que leurs camarades français. 32 % de ceux-ci contre seulement 21 % des premiers ont bénéficié d'un tel accès. Une telle situation ne s'explique pas seulement par le fait qu'une part de ces écoliers sont nés dans un pays étranger et peuvent être arrivés en France tardivement. Les naissances à l'étranger ne concernent que 20 % d'entre eux et cette moindre scolarisation à 2 ans s'observe aussi parmi les enfants étrangers nés en France. Elle peut être mise en relation avec d'autres particularités des élèves étrangers ou issus de l'immigration qui, en se cumulant, peuvent aller à l'encontre d'un accès précoce à l'école maternelle : faible fréquentation de l'enseignement privé, moindre connaissance de la réglementation en vigueur, taux d'activité des mères moins élevé, appartenance à des fratries souvent très étendues.

Si garçons et filles accèdent dans des proportions comparables à l'école maternelle à 2 ans, il faut noter qu'en revanche la scolarisation précoce apparaît assez sensible aux différences de prise en charge antérieure. Ce sont les enfants gardés par une nourrice agréée qui bénéficient le plus souvent de cette mesure (tableau 3). À l'opposé, celle-ci constitue un phénomène moins fréquent quand l'enfant a pu aller en crèche, que celle-ci soit collective ou familiale. Les écoliers gardés à leur domicile connaissent la scolarisation à 2 ans dans une proportion proche de la moyenne.

## L'ACCÈS À L'ÉCOLE MATERNELLE À 2 ANS EST D'ABORD LIÉ AU TRIMESTRE DE NAISSANCE ET À LA TAILLE DE LA COMMUNE DE SCOLARISATION

Pour préciser cet examen des conditions d'accès à l'école maternelle à 2 ans, il est apparu opportun de réaliser une analyse toutes choses égales par ailleurs qui prenne en compte les différents aspects institutionnels ou individuels qui viennent d'être évoqués. On peut ainsi estimer l'effet propre de chaque variable quand les autres dimensions explicatives sont tenues constantes, et hiérarchiser l'ampleur de leur effet<sup>5</sup>. Les résultats de cette analyse montrent que la scolarisation à 2 ans dépend d'abord du trimestre de naissance. Entre un enfant né au premier trimestre et son camarade partageant les mêmes caractéristiques mais né au quatrième trimestre, les chances d'accès sont très différentes puisque, toutes choses égales par ailleurs, 48 % des premiers et seulement 16 % des seconds entrent à l'école maternelle à 2 ans (tableau 4). On notera que la fréquence d'accès décline de manière linéaire au fur et à mesure que la date de naissance de l'enfant est tardive. L'écart entre les écoliers nés le premier trimestre et ceux nés seulement le second est déjà très sensible : il est estimé à 13 points.

### NOTE

4. La présence de ces derniers parmi les élèves entrés à 2 ans s'explique le plus souvent par un accès en cours d'année scolaire postérieurement à la date de la rentrée scolaire.

5. Afin de pouvoir mobiliser des informations qui sont disponibles que dans l'enquête Famille, seuls les élèves dont les parents ont participé à celle-ci ont été retenus. L'analyse porte sur 7 703 écoliers qui représentent 89 % des 8 661 élèves observés dans cette étude. Par ailleurs, les informations recueillies dans le panel 1997 ne permettent pas de connaître la tranche d'unité urbaine et le classement éventuel en ZEP de l'école maternelle. Ces deux informations sont estimées à partir des caractéristiques de la première école élémentaire fréquentée. La grande majorité des écoliers ne déménagent pas entre le début de leur scolarité maternelle et leur entrée à l'école élémentaire. On peut donc faire raisonnablement l'hypothèse que les écoles maternelles et élémentaires fréquentées par les élèves de l'échantillon présentent, sur ces deux aspects, un degré d'homogénéité satisfaisant.

**TABLEAU 4 – Impact net des différences de situation familiale et scolaire sur la probabilité d'entrer à l'école maternelle à deux ans**

Modalité de référence	Modalité active	Coefficient	Effet marginal
Constante		- 0,99	
Probabilité de la situation de référence			27,2 %
Sexe			
<i>Garçon</i>	Fille	ns	
Rang dans la fratrie	Rang 2	ns	
<i>Rang 1</i>	Rang 3	ns	
	Rang 4	ns	
	Rang 5 et plus	ns	
Nationalité de l'élève			
<i>Français</i>	Étranger	- 0,31	- 5,7
Trimestre de naissance	Premier trimestre	<b>0,92</b>	21,2
<i>Troisième trimestre</i>	Deuxième trimestre	<b>0,39</b>	8,3
	Quatrième trimestre	<b>- 0,68</b>	-11,2
PCS de la personne de référence du ménage	Agriculteur	ns	
<i>Ouvrier qualifié</i>	Commerçant, artisan	ns	
	Cadre, chef d'entreprise	<b>- 0,45</b>	- 8,0
	Professeur, instituteur	ns	
	Profession intermédiaire	ns	
	Employé	ns	
	Ouvrier non qualifié	ns	
	Inactif	ns	
Diplôme du père	Sans diplôme	ns	
<i>CAP ou BEP</i>	Certificat d'études primaires	- 0,27	- 5,0
	BEPC, brevet des collèges	ns	
	Baccalauréat	ns	
	Enseignement supérieur	<b>0,28</b>	5,8
	Inconnu	ns	
Diplôme de la mère	Sans diplôme	ns	
<i>CAP ou BEP</i>	Certificat d'études primaires	ns	
	BEPC, brevet des collèges	ns	
	Baccalauréat	ns	
	Enseignement supérieur	ns	
	Inconnu	ns	
Activité de la mère			
<i>Mère inactive</i>	Mère active	<b>0,22</b>	4,5
Structure de la famille	Monoparentale	ns	
<i>Père et mère</i>	Recomposée	ns	
	Autre situation	ns	
Taille de la famille	Un enfant	<b>- 0,35</b>	- 6,4
<i>Deux enfants</i>	Trois enfants	ns	
	Quatre enfants	ns	
	Cinq enfants	ns	
	Six enfants et plus	ns	
Mode de garde avant l'école maternelle	Crèche collective	<b>- 0,29</b>	- 5,4
<i>Garde au domicile</i>	Crèche familiale	ns	
	Nourrice agréée	0,16	3,3
	Autre mode de garde	ns	
	Inconnu	ns	
Tranche d'unité urbaine de l'école de CP	Rural	ns	
<i>&gt; ou = 100 000 habitants</i>	< 20 000 habitants	ns	
	< 100 000 habitants	- 0,15	- 2,8
	Paris	<b>- 1,17</b>	- 16,8
Secteur de l'école maternelle	Tout privé	<b>0,72</b>	16,2
<i>Tout public</i>	À la fois public et privé	ns	
Classement de l'école de CP en ZEP			
<i>Non</i>	Oui	0,20	4,1

SOURCE – Panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

**LECTURE – À situation comparable, les enfants de nationalité étrangère entrent moins souvent à l'école maternelle à l'âge de deux ans que leurs camarades français puisque le coefficient estimé est négatif (- 0,31) et significatif (p < .05). À la situation de référence (présentée dans la colonne de gauche du tableau), la différence est estimée à 5,7 points ; leur probabilité estimée d'accès à deux ans à l'école maternelle s'élève donc à 21,5 % (27,2 % - 5,7). Les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité : en gras 1 %, en romain 5 % et en italique 10 %. Au-delà, ils sont marqués ns (non significatif).**



La situation particulièrement défavorable de Paris est largement confirmée. Un élève qui partagerait les caractéristiques de la situation de référence, mais serait scolarisé dans l'agglomération parisienne au lieu d'une ville égale ou supérieure à 100 000 habitants voit ses chances d'entrer à l'école à 2 ans baisser de 17 points. Par ailleurs, les conditions de scolarisation à 2 ans restent sensiblement différentes selon le secteur d'enseignement. À profil scolaire et familial équivalent, la probabilité d'être scolarisé à 2 ans est plus forte dans l'enseignement privé que dans l'enseignement public. En revanche, quand les écoliers de ce dernier secteur étudient en ZEP, ils ont légèrement plus de chances que leurs camarades de mêmes caractéristiques d'être entrés à l'école maternelle à 2 ans.

À date de naissance et contexte de scolarisation comparables, les différences de situation familiale pèsent d'une manière plus réduite et plus diluée sur la scolarisation à 2 ans. L'analyse confirme le moindre accès des élèves de nationalité étrangère, ainsi que celui des fils et des filles de cadres et des enfants uniques. Enfin, à situation scolaire et familiale comparable, l'entrée à 2 ans en maternelle constitue un phénomène qui varie encore selon le mode de garde antérieur : toutes choses égales par ailleurs, les enfants inscrits dans une crèche collective entrent moins souvent à l'école maternelle à 2 ans.

## **LA SCOLARISATION À 2 ANS A PEU D'EFFET SUR LES DISPARITÉS SOCIALES DE RÉUSSITE AU COURS DES DEUX PREMIÈRES ANNÉES DE SCOLARITÉ ÉLÉMENTAIRE**

Cette analyse des conditions d'accès à la scolarisation à 2 ans incite à réexaminer l'impact de cette mesure

sur la réussite de la carrière scolaire à l'école élémentaire en prenant en compte les disparités qui viennent d'être mises en évidence. Pour ce faire, on utilisera un modèle de régression logistique qui permettra d'estimer l'effet de l'âge d'entrée à l'école maternelle sur l'accès sans redoublement au CE2 en raisonnant toutes choses égales par ailleurs en matière de trimestre de naissance, de caractéristiques d'écoles ou encore de différences de situation familiale.

Plus précisément, deux analyses ont été successivement conduites. La première (modèle 1 du tableau 5) examine les chances d'accès au CE2 sans redoublement à partir d'un modèle qui intègre quatorze dimensions explicatives : quatre d'entre elles concernent le jeune lui-même (sexe, rang dans la fratrie, nationalité, trimestre de naissance), six précisent sa situation familiale (PCS de la personne de référence du ménage, diplôme le plus élevé détenu par le père, diplôme le plus élevé détenu par la mère, activité de la mère, avec qui vit l'enfant, taille de la famille), une prend en compte le mode de garde avant la scolarisation et les trois dernières précisent son contexte de scolarisation (secteur, classement en ZEP et tranche d'unité urbaine de la commune de l'école élémentaire). Dans une seconde analyse, ce premier modèle a été complété en ajoutant l'âge d'entrée à l'école maternelle comme dimension explicative supplémentaire (modèle 2 du tableau 5).

Regardons d'abord les résultats de la première analyse, qui ne prend pas en compte les différences d'âge d'entrée à l'école maternelle (modèle 1 du tableau 5). Elle montre le maintien de fortes inégalités sociales de réussite dans l'école élémentaire des années 90. De toutes les caractéristiques observées, ce sont en effet le diplôme maternel et le milieu social qui pèsent le plus sur les chances de réussite. Plus la mère est diplômée et plus les chances d'accès au CE2 sans redoublement sont élevées. Bien que l'analyse n'observe que deux années

de scolarité, les disparités mises en évidence sont déjà appréciables : les chances de réussite des enfants dont la mère est sans diplôme sont de 15 points inférieures à celles des écoliers qui peuvent compter sur une mère diplômée de l'enseignement supérieur. L'effet associé aux différences d'origine sociale présente une ampleur proche : quand ils partagent les autres caractéristiques de la situation de référence, 95 % des enfants de cadres et seulement 82 % des écoliers dont le père est inactif parviennent sans retard au CE2. Par ailleurs, d'autres aspects de la situation familiale entrent aussi en relation avec la probabilité de réussite dans les premières années de scolarité primaire. L'ampleur de leurs effets est moins marquée, mais ils pèsent encore sensiblement sur la manière dont va se dérouler le début de la scolarité élémentaire. Ainsi, on observe aussi de fortes inégalités de réussite selon la taille de la famille. À partir du troisième enfant, les chances d'effectuer les deux premières années d'école élémentaire sans redoubler déclinent au fur et à mesure que le nombre de frères et sœurs s'accroît. Le niveau de diplôme du père a des effets moins marqués que celui de la mère mais qui vont dans le même sens : plus le père est diplômé et plus la probabilité d'effectuer sa scolarité sans redoublement s'accroît. Les différences de réussite selon le trimestre de naissance restent, à situation familiale et sociale comparable, très sensibles : plus l'enfant est né en début de l'année et plus il a de chances de parvenir au CE2 sans avoir connu le redoublement. On note aussi une vulnérabilité aux difficultés scolaires plus grande quand l'enfant vit en famille monoparentale ou recomposée. Enfin, dès ce niveau d'enseignement, les filles se distinguent déjà des garçons par de meilleures carrières scolaires.

Que se passe-t-il quand on ajoute l'âge d'entrée à l'école maternelle à ces différentes dimensions explicatives (modèle 2 du tableau 5) ? Deux

**TABLEAU 5 – Impact net des différences de situation familiale et scolaire sur la probabilité d'accès sans redoublement au CE2**

MODALITÉ DE RÉFÉRENCE	MODALITÉ ACTIVE	Modèle 1		Modèle 2	
		Coefficient	Effet marginal	Coefficient	Effet marginal
Constante		1,82		1,81	
	Probabilité de la situation de référence		86,1%		85,9%
Sexe					
<i>Garçon</i>	Fille	<b>0,38</b>	4,0	<b>0,38</b>	4,0
Rang dans la fratrie	Rang 2	- 0,17	- 2,1	- 0,18	2,3
<i>Rang 1</i>	Rang 3	ns		ns	
	Rang 4	ns		ns	
	Rang 5 et plus	ns		ns	
Nationalité de l'élève					
<i>Français</i>	Étranger	ns		ns	
Trimestre de naissance	Premier trimestre	<b>0,56</b>	5,4	<b>0,53</b>	5,3
<i>Troisième trimestre</i>	Deuxième trimestre	0,21	2,3	0,18	2,1
	Quatrième trimestre	- 0,24	- 3,1	- 0,21	- 2,7
PCS de la personne de référence du ménage	Agriculteur	0,53	5,2	0,55	5,4
<i>Ouvrier qualifié</i>	Commerçant, Artisan	0,35	3,6	0,38	4,0
	Cadre, enseignant	<b>1,10</b>	8,8	<b>1,11</b>	9,0
	Profession Intermédiaire	<b>0,76</b>	6,9	<b>0,74</b>	6,9
	Employé	ns		ns	
	Ouvrier non qualifié	- 0,26	- 3,5	- 0,28	- 3,7
	Inactif	- 0,29	- 3,9	ns	
Diplôme du père	Sans diplôme	- <b>0,36</b>	- 4,8	- <b>0,35</b>	- 4,7
<i>CAP ou BEP</i>	Certificat d'études primaires	- 0,31	- 4,1	- 0,28	- 3,8
	BEPC, brevet des collèges	- 0,31	- 4,1	- 0,32	- 4,3
	Baccalauréat	0,33	3,5	0,31	3,4
	Enseignement supérieur	0,52	5,2	0,51	5,1
	Inconnu	ns		ns	
Diplôme de la mère	Sans diplôme	- <b>0,50</b>	- 7,1	- <b>0,48</b>	- 6,9
<i>CAP ou BEP</i>	Certificat d'études primaires	- 0,28	- 3,7	ns	
	BEPC, brevet des collèges	ns		ns	
	Baccalauréat	<b>0,66</b>	6,2	<b>0,67</b>	6,3
	Enseignement supérieur	<b>0,91</b>	7,8	<b>0,92</b>	8,0
	Inconnu	- <b>0,38</b>	- 5,2	- <b>0,36</b>	- 5,0
Activité de la mère					
<i>Mère inactive</i>	Mère active	<b>0,24</b>	2,6	<b>0,22</b>	2,4
Structure de la famille	Monoparentale	- <b>0,36</b>	- 4,9	- <b>0,36</b>	- 4,9
<i>Père et mère</i>	Recomposée	- <b>0,50</b>	- 7,1	- <b>0,49</b>	- 7,0
	Autre situation	ns		ns	
Taille de la famille	Un enfant	ns		ns	
<i>Deux enfants</i>	Trois enfants	- <b>0,33</b>	- 4,5	- <b>0,34</b>	- 4,6
	Quatre enfants	- <b>0,59</b>	- 8,7	- <b>0,60</b>	- 8,9
	Cinq enfants	- <b>0,67</b>	- 10,0	- <b>0,67</b>	- 10,3
	Six enfants et plus	- <b>0,94</b>	- 15,4	- <b>0,96</b>	- 16,0
Mode de garde avant l'école maternelle	Crèche collective	ns		ns	
<i>Garde au domicile</i>	Crèche familiale	ns		ns	
	Nourrice agréée	<b>0,39</b>	4,1	<b>0,37</b>	3,9
	Autre mode de garde	ns		ns	
	Inconnu	ns		ns	
Tranche d'unité urbaine de l'école de CP	Rural	ns		ns	
<i>&gt; ou = 100 000 habitants</i>	< 20 000 habitants	ns		ns	
	< 100 000 habitants	ns		ns	
	Paris	ns		ns	
Secteur pendant la scolarité élémentaire	Tout privé	ns		ns	
<i>Tout public</i>	À la fois public et privé	- <b>0,56</b>	- 8,1	- <b>0,56</b>	- 8,3
Nombre d'années passées en ZEP	Une année	ns		ns	
<i>Aucune</i>	Deux années	ns		ns	
Âge d'entrée à l'école maternelle	Deux ans			0,19	2,2
<i>Trois ans</i>	Quatre ans et plus			- <b>0,58</b>	- 8,6

SOURCE – panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

**LECTURE – à situation comparable, les élèves entrés à deux ans à l'école maternelle accèdent plus souvent au CE2 sans redoubler puisque le coefficient estimé est positif (+ 0,19) et significatif (p < .05). À la situation de référence (présentée dans la colonne de gauche du tableau) la différence est estimée à 2,2 points ; leur probabilité estimée d'accès en CE2 sans redoubler est donc de 88,1 % (85,9 % + 2,2). Les coefficients sont présentés selon leur seuil de significativité : en gras 1%, en romain 5%, en italiques 10 %. Au-delà, ils sont marqués ns (non significatif).**



enseignements principaux se dégagent nettement de cette seconde analyse :  
 – l'âge d'entrée à l'école maternelle a bien un impact significatif sur la réussite de la carrière scolaire au cours des deux premières années d'école élémentaire, mais le gain associé à une scolarisation à 2 ans est relativement faible. Par rapport à leurs camarades de mêmes caractéristiques scolarisés à 3 ans, les enfants entrés à l'école maternelle à 2 ans voient leurs chances d'accès au CE2 sans redoublement progresser seulement de 2 points (tableau 5). En revanche, on observe à nouveau une différence de réussite beaucoup plus marquée entre les élèves scolarisés à 3 ans et ceux qui ne l'ont été qu'à 4 ans ou plus. Ces derniers redoublent plus fréquemment le CP ou le CE1. À situation familiale et contexte scolaire comparables, leurs chances d'accès au CE2 sans redoublement baissent sensiblement ; elles passent de 86 % à 77 % ;  
 – la prise en compte de l'âge d'entrée à l'école maternelle a peu d'effets sur les inégalités de réussite mises en évidence dans le modèle 1. Elles se reproduisent presque inchangées d'une analyse à l'autre. Cette stabilité de résultats montre que ces inégalités sont en grande partie indépendantes de la durée de scolarisation en

maternelle. En effet, si la scolarisation à 2 ans jouait un fort rôle compensatoire par rapport aux inégalités de ressources culturelles du milieu familial, on aurait pu s'attendre à ce que les écarts de réussite entre les enfants de cadres et ceux d'ouvriers soient plus prononcés dans le modèle 2 que dans le modèle 1 : dans celui-ci, les chances de réussite des enfants d'ouvriers auraient été favorablement influencées par le fait qu'ils bénéficient plus fréquemment d'une scolarisation à 2 ans. Or, il n'en est rien. Raisonner ou non à l'âge d'entrée à l'école maternelle comparable n'a pas d'effet sur le déficit de réussite des enfants d'ouvriers par rapport à leurs camarades dont le père est cadre. Un même constat peut être établi au niveau des disparités de carrières scolaires selon le trimestre de naissance. Elles ne se réduisent que très légèrement d'un modèle à l'autre. Or, si la meilleure réussite des élèves nés au début de l'année s'expliquait principalement par une scolarisation à 2 ans plus fréquente, cette réduction aurait dû se dessiner plus nettement puisque ces élèves bénéficient d'une telle mesure beaucoup plus souvent que leurs camarades nés aux troisième et dernier trimestres. La relative stabilité de résultats montre que leur meilleure réussite

constitue un phénomène indépendant des conditions d'accès à l'école maternelle, à relier sans doute à des différences sensibles de maturité.

## LES ENFANTS DE CADRES ET LES ÉLÈVES ÉTRANGERS OU ISSUS DE L'IMMIGRATION BÉNÉFICIENT PLUS DES EFFETS POSITIFS D'UNE ENTRÉE PRÉCOCE EN MATERNELLE

Cette relative indépendance des inégalités sociales de réussite par rapport à l'âge d'entrée à l'école maternelle peut accréditer l'idée que la scolarisation à 2 ans n'aurait pas d'effets différentiels selon les autres caractéristiques de l'élève. Un tel constat peut surprendre et poser question. En effet, quand on examine l'impact de la scolarisation à 2 ans sur certaines sous-populations définies par leur origine sociale, le rapport à la migration ou encore le fait d'être scolarisé en ZEP, c'est parfois un résultat contraire qui semble se dégager. Ainsi, quand ils ont été scolarisés à 2 ans au lieu de 3 ans, les enfants d'ouvriers et d'employés

**TABLEAU 6 – Impact brut de l'âge d'entrée à l'école maternelle sur l'accès sans redoublement au CE2 selon le milieu social, la nationalité, le rapport à la migration et la scolarisation en ZEP**

		En %			
		Âge d'entrée à l'école maternelle			
		Deux ans	Trois ans	Quatre ans et plus	Gain 2 ans/3 ans
Profession et catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence du ménage	Indépendant	93,4	91,9	74,6	1,5
	Cadre, enseignant	98,9	97,2	94,6	1,7
	Profession intermédiaire	95,6	95,3	89,1	0,3
	Employé	89,6	84,9	73,8	4,7
	Ouvrier ou inactif	85,3	79,9	68,7	5,4
Nationalité de l'élève	Français	91,1	88,4	78,0	2,7
	Étranger	82,8	75,6	66,1	7,3
Père ou mère immigré	Oui	89,4	82,2	74,8	7,2
	Non	91,0	88,8	77,1	2,2
Scolarisation en ZEP en CP ou en CE1	Oui	82,0	79,0	68,2	3,0
	Non	92,0	89,1	78,4	2,9
<b>Ensemble</b>		<b>90,8</b>	<b>87,7</b>	<b>76,6</b>	<b>3,1</b>

SOURCE – Panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

**LECTURE –** lorsqu'ils sont entrés à 2 ans à l'école maternelle, 93,4 % des enfants d'indépendants parviennent sans redoubler au CE2. Les pourcentages en italiques portent sur des effectifs compris entre 50 et 100. Ils doivent donc être appréciés avec prudence.

semblent plus profiter que les autres élèves de cette scolarisation en maternelle à la fois plus précoce et plus longue. Leur taux d'accès en CE2 sans redoublement s'améliore de 5 points alors que le gain est plus faible – voire parfois inexistant – dans les autres milieux sociaux (tableau 6). Une même tendance apparaît quand on observe l'effet de la scolarisation à 2 ans sous l'angle de la nationalité ou du rapport de la famille à la migration. Le gain associé à cette mesure est sensiblement plus marqué parmi les élèves étrangers ou issus de l'immigration. En revanche, aucun effet différentiel n'est mis à jour quand on compare les élèves selon le classement éventuel de leur école en ZEP.

Pour tenter de dénouer cette contradiction, il apparaît opportun d'estimer plus précisément les effets de l'interaction entre l'âge d'entrée à l'école maternelle et ces différentes caractéristiques sociales ou scolaires des élèves. Prenons l'exemple de l'interaction entre la nationalité de l'élève et l'âge d'entrée à l'école maternelle pour expliquer la démarche d'analyse : au lieu d'estimer, dans le modèle 2 présenté dans le tableau 5, les effets de la nationalité et de l'âge d'entrée à l'école maternelle séparément, une variable unique croisant ces deux aspects est construite. Le modèle n'estime plus alors les effets respectifs de l'âge d'entrée à l'école maternelle et de la nationalité de l'élève sur les chances d'accès au CE2 sans redoublement, mais l'effet de l'âge d'entrée à l'école maternelle selon que l'enfant est étranger ou

français. Dans l'exemple de la nationalité, c'est donc l'impact de six interactions qui est estimé, deux situations de nationalité (française ou étrangère) qui peuvent se combiner avec trois âges de première scolarisation (2, 3 ou 4 ans).

Concentrons l'examen des résultats sur les différences de réussite observables entre les élèves entrés à l'école maternelle à 2 ans et leurs camarades scolarisés seulement à 3 ans (tableau 7). Trois conclusions se dégagent de ces analyses :

- l'effet positif associé à une scolarisation à 2 ans ne s'observe pas dans tous les milieux sociaux. Il n'apparaît pas parmi les indépendants et les professions intermédiaires. En revanche, la meilleure réussite des écoliers scolarisés à 2 ans est sensible parmi les enfants de cadres, d'employés et d'ouvriers. Mais l'examen des coefficients montre que cet impact positif est plus marqué dans les familles de cadres que dans celles d'employés ou d'ouvriers<sup>6</sup>. On notera que ce résultat n'est pas contradictoire avec celui mis en évidence dans le tableau 5. Le fait que globalement les enfants de cadres engrangent plus les bénéfices d'une scolarisation à 2 ans est annulé par le fait que, par ailleurs, ils bénéficient moins souvent d'une telle mesure. C'est pourquoi les modèles 1 et 2 du tableau 5 présentent une stabilité de résultats au niveau des disparités de réussite entre cadres et ouvriers ;
- l'analyse des effets toutes choses égales par ailleurs de l'âge d'entrée à l'école maternelle selon la nationalité

ou l'appartenance à une famille issue de l'immigration débouche sur des résultats convergents avec ceux qui apparaissent au tableau 6. L'effet positif associé à la scolarisation précoce est toujours plus marqué quand l'enfant est de nationalité étrangère ou lorsque ses parents ont immigré. Au niveau global, on observe chez ces élèves un phénomène de compensation analogue à celui qui vient d'être mis en évidence parmi les enfants de cadres : le fait que la scolarisation précoce a un impact positif plus fort chez les écoliers étrangers ou issus de l'immigration n'a pas d'effet sur leurs différences de réussite par rapport aux élèves français car il est annulé par le fait qu'ils accèdent moins fréquemment que ces derniers à l'école maternelle à 2 ans ;

- en termes de déroulement de la carrière scolaire, la scolarisation à 2 ans ne semble pas avoir d'effets parmi les écoliers de ZEP. Aucune différence significative de réussite n'apparaît selon l'âge d'entrée en maternelle, alors qu'hors ZEP, on observe, au contraire, une meilleure réussite – mais légère – parmi les élèves scolarisés à 2 ans.

De tels résultats suggèrent qu'il ne faut sans doute pas attendre d'une extension éventuelle de la scolarisation à 2 ans une réduction significative des disparités sociales de réussite qui marquent encore profondément les premières années de scolarité à l'école élémentaire. En revanche, une prise en charge précoce en école maternelle apparaît souhaitable pour les élèves étrangers ou issus de l'immigration auxquels elle permet sans doute une appropriation plus rapide et plus efficace de la langue et de la culture de leur pays d'accueil. Elle apparaît d'autant plus nécessaire que, pour des raisons qui ne semblent pas relever seulement d'une arrivée plus tardive en France, ces enfants bénéficient moins souvent de la scolarisation à 2 ans ■

#### NOTE

6. Ce résultat est établi par la comparaison des coefficients. Lorsque l'élève est entré à 2 ou à 3 ans à l'école maternelle, être un enfant de cadre a un impact positif sur les chances d'accès sans redoublement en CE2 d'un élève qui partagerait les autres caractéristiques de la situation de référence. Mais cet effet positif est plus marqué quand l'enfant est entré à 2 ans (+ 1,89) que lorsqu'il n'a été scolarisé qu'à 3 ans (+ 1,14). Une différence de 0,75 sépare les deux coefficients. Elle est plus élevée que l'écart qui sépare, toutes choses égales par ailleurs, les enfants d'ouvriers scolarisés à 2 ans de leurs camarades de même origine sociale qui ne l'ont été qu'à 3 ans (+ 0,23).

**TABLEAU 7 – Impact net de l'âge d'entrée à l'école maternelle sur l'accès sans redoublement au CE2 selon le milieu social, la nationalité et le rapport de la famille à la migration**  
(chaque variable d'interaction est substituée de manière indépendante à l'âge d'entrée en maternelle dans le modèle 2 du tableau 5)

		Coefficient	Comparaison 2 ans/3ans
Interaction entre le milieu social et l'âge d'entrée en maternelle	Indépendant 2 ans	0,57**	- 0,12
	Indépendant 3 ans	0,69***	
	Indépendant 4 ans	- 0,49	
	Cadre 2 ans	1,89***	+ 0,75
	Cadre 3 ans	1,14***	
	Cadre 4 ans	0,52	
	Prof. intermédiaire 2 ans	0,79***	- 0,19
	Prof. intermédiaire 3 ans	0,98***	
	Prof. intermédiaire 4 ans	0,13	
	Employé 2 ans	0,46**	+ 0,25
	Employé 3 ans	0,21*	
	Employé 4 ans	- 0,33	
	Ouvrier 2 ans	0,23**	+ 0,23
	<b>Ouvrier 3 ans</b>	<b>réf.</b>	
Ouvrier 4 ans	- 0,45***		
Interaction entre la nationalité et l'âge d'entrée en maternelle	Français 2 ans	0,17*	+ 0,17
	<b>Français 3 ans</b>	<b>réf.</b>	
	Français 4 ans	- 0,56***	
	Étranger 2 ans	0,49*	+ 0,47
	Étranger 3 ans	0,02	
	Étranger 4 ans	- 0,65*	
Interaction entre l'immigration et l'âge d'entrée en maternelle	Non immigré 2 ans	0,10	
	<b>Non immigré 3 ans</b>	<b>réf.</b>	
	Non immigré 4 ans	- 0,66***	
	Immigré 2 ans	0,66***	+ 0,60
	Immigré 3 ans	0,06	
	Immigré 4 ans	- 0,29	
Interaction entre la scolarisation en ZEP ou en CE1 et l'âge d'entrée en maternelle	Non ZEP 2 ans	0,22**	+ 0,22
	<b>Non ZEP 3 ans</b>	<b>réf.</b>	
	Non ZEP 4 ans	- 0,63***	
	ZEP 2 ans	0,08	
	ZEP 3 ans	- 0,14	
	ZEP 4 ans	- 0,43*	

SOURCE – Panel d'élèves du premier degré recruté en 1997.

\*\*\* Significatif au seuil de 1 %, \*\* significatif au seuil de 5 %, \* significatif au seuil de 10 %

**LECTURE – À autres caractéristiques comparables, les enfants de cadres bénéficient plus d'une entrée précoce à l'école maternelle que les enfants d'ouvriers. Ce résultat est établi par la comparaison des coefficients. Lorsque l'élève est entré à 2 ou 3 ans à l'école maternelle, être un enfant de cadre a un impact positif sur les chances d'accès sans redoublement en CE2 d'un élève qui partagerait les autres caractéristiques de la situation de référence. Mais cet effet positif est plus marqué quand l'enfant est entré à 2 ans (+ 1,89) que lorsqu'il n'a été scolarisé qu'à 3 ans (+ 1,14). Une différence de 0,75 sépare les deux coefficients. Elle est plus élevée que l'écart qui sépare toutes choses égales par ailleurs, les enfants d'ouvriers scolarisés à 2 ans de leurs camarades de même origine sociale qui ne l'ont été qu'à 3 ans (0,23).**

## Sources et méthodes

Depuis la rentrée scolaire 1997, la Direction de la programmation et du développement du ministère de l'Éducation nationale suit un échantillon représentatif au niveau national de 9 260 écoliers qui entrent pour la première fois à cette date au cours préparatoire dans une école publique ou privée de France métropolitaine. La situation scolaire des élèves est actualisée chaque année par une prise d'informations auprès de son école. Les enfants faisant partie de la cohorte ont passé des tests de compétences à l'entrée au cours préparatoire. Les scores qu'ils ont obtenus aux épreuves nationales d'évaluation de CE2 ont été recueillis. Les familles ont fait l'objet d'une enquête postale et téléphonique en 1999. La présente étude porte sur les 8 661 élèves de la cohorte qui, nés en 1991, sont entrés à 6 ans au cours préparatoire et ont pu être suivis au cours de leurs trois premières années de scolarité élémentaire.

On dispose de trois informations distinctes pour connaître l'âge d'entrée à l'école maternelle de l'enfant. Les directeurs d'école élémentaire ont indiqué au moment du recrutement de l'échantillon la durée de scolarité et la date d'entrée en maternelle de l'enfant. Deux ans plus tard, les parents devaient indiquer, dans le cadre de l'enquête Famille, le nombre d'années passées à l'école maternelle par leur enfant. Les réponses des directeurs d'école aux deux questions qui leur étaient posées présentent un bon degré de cohérence. En revanche, leurs déclarations ne concordent pas toujours avec celles des parents qui semblent avoir tendance à sous-estimer la durée de fréquentation de l'école maternelle par leur enfant. Aussi, a-t-on décidé, dans le cadre de cette étude, de privilégier l'information fournie par l'école. Les réponses des parents ne sont mobilisées qu'en cas de non-réponse du directeur d'école. Plus précisément, c'est à partir de la date d'entrée à l'école maternelle qu'a été calculé l'âge de la première scolarisation. En cas d'entrée à l'école maternelle en cours d'année scolaire, l'élève a été considéré comme ayant accompli une année complète.

En revanche, dans la construction des indicateurs de situation familiale ou sociale, c'est toujours aux réponses des familles qu'il a été donné priorité. La définition de la profession et catégorie sociale (PCS) de la personne de référence du ménage tient compte de l'entourage familial de l'enfant. Quand il vit seul avec sa mère, c'est la PCS de celle-ci qui est retenue.

### À LIRE

- [1] J.-P. JEANTHEAU, F. MURAT, « Observation à l'entrée au CP des élèves du panel 1997 », *Note d'Information*, 98.40, MEN-Direction de la programmation et du développement, décembre 1998.
- [2] J.-P. JAROUSSE, A. MINGAT et M. RICHARD, « La scolarisation maternelle à 2 ans : effets pédagogiques et sociaux », revue *Éducation & Formations*, n° 31, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, avril-juin 1992, pp. 3-9.
- [3] M. DUTHOIT, « L'enfant et l'école », revue *Éducation & Formations*, n° 16, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, juillet-septembre 1988, pp. 1-13.